

6.00 crédits	15.0 h + 60.0 h	Q1 et Q2
--------------	-----------------	----------

Enseignants	Dupont Jean-Philippe ;Vercruysse Benoît (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	Le cours LEDPH1044 : « Didactique des jeux et des sports collectifs » vise à préparer les étudiants à l'intervention en sports collectifs auprès d'un public scolaire et/ou adolescents. Le cours est composé de connaissances théoriques sur l'enseignement des sports collectifs, de micro-enseignement entre pairs, d'approches pratiques basées sur le jeu et de travaux dirigés dans le cadre de séminaire.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : 1 Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront capables de construire une séquence d'enseignement en sports collectifs prenant appui sur des connaissances théoriques et didactiques. Ils auront vécu en pratique des situations d'apprentissage et auront pris en charge l'animation et l'enseignement de plusieurs situations d'apprentissage dans le cadre de micro-enseignement.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral, productions personnelles.. •Epreuve théorique (AA théoriques incontournables et de perfectionnement) •Evaluation de deux prestations didactiques (AA pratiques didactiques et méthodologiques incontournables et de perfectionnement) Evaluation pratique et théorique finale comportant des épreuves disciplinaires et transversales visant à mesurer l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. L'évaluation assure que l'étudiant-e ne puisse réussir que s'il ou elle maîtrise les acquis d'apprentissage « incontournables » visés par l'UE. Pour chaque épreuve, l'enseignant communique et évalue la maîtrise des acquis d'apprentissages individuels et collectifs dits " <i>incontournables</i> " et les acquis d'apprentissages dits " <i>spécifiques</i> ". Seuls les étudiant-e-s qui maîtrisent les acquis d'apprentissages "incontournables" dans chacune des disciplines sportives pratiquées valideront l'unité d'enseignement et bénéficieront d'une note de 10/20. Une note supérieure correspondra à la maîtrise des acquis d'apprentissages de « <i>perfectionnement</i> . »
Méthodes d'enseignement	Cours théoriques en auditoire. Micro-enseignement sur terrain et préparation d'objectifs d'apprentissage à l'échelle de la situation d'apprentissage, à l'échelle de la séance et à l'échelle d'un cycle.
Contenu	La partie théorique (cours en auditoires et séminaires) développe une approche transversale des sports collectifs et se centre sur l'approche par la compréhension, la pédagogie de la mobilisation et le modèle de "Sport Education" comme moyen d'enseignement prioritaire. La partie pratique permet aux étudiants de vivre des situations construites sur les principes théoriques vus en cours, d'en situer les implications et les effets différenciés en terme d'apprentissage technique et tactique, mais également en terme de motivation et de mobilisation. Elle est aussi l'occasion de mener une intervention sur un thème précis dans le cadre d'un micro-enseignement. Les sports concernés seront le Volley-ball, le Basket-Ball, le Football en salle et le Rugby.

<p>Autres infos</p>	<p>Vu la spécificité du bachelier et du master et les reconnaissances professionnelles que l'obtention du grade académique du master en Sciences de la motricité, orientation éducation physique entraîne automatiquement, nous informons les étudiant.e.s inscrits au bachelier en Sciences de la motricité, que l'absence de suivi actif de l'UE LEDPH1001, même pour raisons médicales justifiées, rendra l'évaluation de l'UE impossible avec pour conséquence l'impossibilité d'acquérir les crédits correspondants. La présence physiquement active au cours est obligatoire. Le pourcentage et la qualité des présences seront récoltées par les enseignants. Par présence physiquement active, il faut entendre une participation pleine et effective permettant d'exercer les compétences véhiculées au cours. Les titulaires du cours pourront, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé physiquement activement à au moins 80% des cours, lors de la session de janvier/juin ou de septembre.</p> <p>Ce cours est strictement réservé aux étudiants FSM, son accès n'est pas possible aux autres étudiants UCLouvain.</p> <p>Les épreuves de seconde session sont identiques aux épreuves de première session. L'étudiant doit représenter l'ensemble des épreuves évaluant les acquis d'apprentissages incontournables non acquis.</p> <p>Lors de la journée de consultation des copies, l'étudiant sollicitera le titulaire et les enseignants responsables à propos de la mise en place des conditions nécessaires aux situations d'évaluations de seconde session. (p. ex. nombre de joueurs suffisants pour la situation d'évaluation)</p> <p>Dans le cas contraire, l'enseignant peut refuser l'accès à l'évaluation de seconde session.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>FSM</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	EDPH1BA	6	LEDPH1029 ET LEDPH1024 ET LIEPR1022	